



DAVID INDEKEU
Notaire · Notaris · Notary

SPRL « David INDEKEU, Notaire »
TVA BE0644.834.422
11 rue du Congrès, 1000 Bruxelles
T:02.219.11.14 - F:02.219.65.51
mail : david.indekeu@belnot.be

Gestonnaire : VD/DV
Bureau d'enregistrement : 8XL 1 A 1

Droit d'écriture de 95 € payé sur déclaration du Notaire Instrumentant

Répertoire : 009886
Dossier : 19-00-1434/001
Annexes : 100 €
Expédition :

"Elia System Operator", société anonyme à 1000 Bruxelles, boulevard de l'Empereur 20.

Numéro d'entreprise: 0476.388.378 (RPM Bruxelles)

T.V.A. numéro BE 476.388.378

premier feuillet

Constatation de

(i) la réalisation des conditions suspensives telles que déterminées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 8 novembre 2019

et

(ii) la date et de l'heure d'entrée en vigueur de la modification des statuts telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 8 novembre 2019

L'AN DEUX MILLE VINGT.

Le vingt-quatre janvier, à quinze heures trente.

En notre Etude, à 1000 Bruxelles, rue du Congrès 11.

Par devant nous, David INDEKEU, notaire à Bruxelles.

A COMPARU:

Madame COLLIGNON Morgane, faisant élection de domicile au siège de la « Société ».

Agissant, en vertu d'une délégation de pouvoirs ci-annexée octroyée par deux administrateurs, en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme "Elia System Operator" (la « Société »), dont le siège social est établi à 1000 Bruxelles, boulevard de l'Empereur 20, constituée



sous la dénomination "ESO" suivant acte reçu par Jean-Luc INDEKEU, notaire à Bruxelles, le vingt décembre deux mille un, publié par extraits aux Annexes du Moniteur Belge du trois janvier deux mille deux, sous le numéro 20020103-1764, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant procès-verbal dressé par David INDEKEU, notaire à Bruxelles, le huit novembre deux mille dix-neuf, publié par extraits aux Annexes du Moniteur Belge du seize décembre deux mille dix-neuf, sous le numéro 19162478.

EXPOSE PREALABLE

La comparante nous a préalablement exposé ce qui suit:

1. Suivant procès-verbal dressé par David INDEKEU, notaire soussigné, en date du 8 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé à l'unanimité de modifier les statuts de la Société, sous réserve des conditions suspensives que (i) Elia Transmission Belgium SA soit désignée comme gestionnaire de réseau de transport au niveau national ainsi qu'aux trois niveaux régionaux, et (ii) une décision favorable ~~est~~ obtenue pour la deuxième demande de ruling fiscal (ci-après « **les Conditions Suspensives** »).

Ladite Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé à l'unanimité que les modifications aux statuts de la Société entreront en vigueur à la date à partir de laquelle Elia Transmission Belgium SA sera désignée comme gestionnaire de réseau de transport au niveau national ainsi qu'aux trois niveaux régionaux.

2. Dans un document sous seing privé (ci-après l'« **Acte de constatation** ») daté de ce jour, qui restera ci-annexé avec ses propres annexes, deux administrateurs de la Société ont confirmé que les Conditions Suspensives étaient désormais réalisées.

En effet,

(i) Il ressort des documents joints comme Annexe 1 à l'Acte de constatation précité qu'Elia Transmission Belgium SA a été désignée comme gestionnaire de réseau de transport au niveau national ainsi qu'aux trois niveaux régionaux et ceci à partir du 31 décembre 2019 à 23.59

heures;

(ii) Le 22 octobre 2019, une décision favorable a été obtenue pour la deuxième demande de ruling fiscal, ce qui ressort du document joint comme Annexe 2 au dit Acte de constatation.

CONSTATATION

Ceci exposé, la comparante requiert le Notaire soussigné de constater authentiquement ce qui suit :

1° les Conditions Suspensives sont réalisées ;

2° conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 8 novembre 2019 les modifications des statuts de la Société sont entrées en vigueur le 31 décembre 2019 à 23.59 heures.

PROCURATION

La comparante confère en outre au notaire soussigné tous pouvoirs aux fins de préparer la version coordonnée des statuts de la Société et de remplir les formalités légales de publication, tant en néerlandais qu'en français.

Certification de l'identité

Le notaire soussigné certifie que l'identité de la comparante a été vérifiée à l'appui de leur carte d'identité et du registre national.

DROITS D'ÉCRITURE (Code des droits et taxes divers).

Le droit s'élève à nonante-cinq euros (€ 95).

DONT ACTE.

De tout quoi, nous avons dressé le présent acte date et lieu que dessus.

Et lecture faite, la comparante l'a signé avec nous, notaire.

deuxième et dernier
feuillet

[Handwritten signature]

